
**DIRECTION DE L’ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE
DES PROJETS HYDRIQUES ET INDUSTRIELS**

**Avis sur la recevabilité de l’étude d’impact
pour le projet de mesures permanentes
pour contrer les inondations de la rivière Lorette,
secteur du boulevard Wilfrid-Hamel,
sur le territoire des Villes de Québec et de L’Ancienne-Lorette
par l’agglomération de Québec**

Dossier 3211-02-272

Le 10 mars 2017

***Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques***

Québec 

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de mesures permanentes pour contrer les inondations de la rivière Lorette, secteur du boulevard Wilfrid-Hamel, sur le territoire des villes de Québec et de L'Ancienne-Lorette réalisée par l'agglomération de Québec répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et la recommandation au ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2010-07-02	Réception de l'avis de projet
2010-07-29	Délivrance de la directive
2013-06-13	Réception de l'étude d'impact
2013-07-30	Transmission d'un premier document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2013-09-09	Transmission d'un document de questions et commentaires supplémentaires à l'initiateur de projet
2016-08-08	Réception de l'addenda numéro 1
2016-10-24	Transmission d'une deuxième série de questions et commentaires à l'initiateur de projet
Date	Événement
2016-12-06	Réception de l'addenda numéro 2
2017-01-10	Transmission d'une troisième série de questions et commentaires à l'initiateur du projet
2017-02-15	Réception de l'addenda numéro 3

2. DESCRIPTION DU PROJET

En septembre 2005 et en mai 2013, des inondations majeures causant des dommages importants aux propriétés se sont produites le long de la rivière Lorette dans le secteur du boulevard Wilfrid-Hamel. Le projet proposé par l'agglomération de Québec vise donc à pallier à cette problématique d'inondations vécue sur le tronçon de la rivière Lorette situé dans le secteur du boulevard Wilfrid-Hamel sur les territoires des villes de Québec et de L'Ancienne-Lorette.

Le projet actuel, prévoit des interventions sur un tronçon de 2,4 km de la rivière Lorette, entre l'autoroute Henri-IV et la rue Saint-Paul. Parmi les ouvrages proposés, un mur anti-crue sera mis en place de sorte à contenir les débordements de la rivière dans ce secteur. Le mur sera conçu de façon à endiguer une crue de récurrence centennale (85 m³/s) avec une revanche de 30 cm. Des travaux de stabilisation des berges seront réalisés à l'aide d'enrochements végétalisés ou de palplanches dans les secteurs où les rives sont abruptes ou à risque d'érosion. Par ailleurs, afin d'augmenter la capacité hydraulique de la rivière en condition de crue, deux bras de décharge seront aménagés dans des zones de méandres et des travaux d'élargissement de la rivière seront réalisés dans certains secteurs plus étroits afin de créer des plaines de débordement.

Le projet prévoit également la mise en place de murs anti-crue sur une longueur d'environ 394 mètres entre l'autoroute Henri-IV et le boulevard Wilfrid-Hamel. La reconstruction du pont de L'Accueil, situé sur le boulevard Masson, sera également réalisée afin d'élargir la distance entre les culées de ce pont et ainsi augmenter la capacité hydraulique de ce dernier.

Les travaux se dérouleront sur une période de deux ans, entre l'été 2018 et l'automne 2019. Le coût total du projet est estimé à près de 22 M\$, excluant les taxes et les acquisitions ciblées. L'échéancier de réalisation des travaux de reconstruction du pont de L'Accueil et les coûts relatifs à ces derniers demeurent à être établis. Actuellement, l'initiateur s'engage à les réaliser d'ici cinq ans.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels en collaboration avec les unités administratives concernées du MDDELCC ainsi que les ministères suivants :

- la Direction de l'agroenvironnement et du milieu hydrique;
- la Direction de l'expertise en biodiversité;
- la Direction de l'expertise hydrique;
- la Direction des lieux contaminés;
- la Direction générale de l'expertise climatique et des partenariats;
- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- le ministère de la Culture et des Communications;

- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation;
- le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;
- le Secrétariat aux affaires autochtones.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- VILLE DE QUÉBEC. *Remodelage des rives de la rivière Lorette, secteur du boulevard Wilfrid-Hamel, Villes de Québec et de L'Ancienne-Lorette – Étude d'impact sur l'environnement – Rapport principal et annexes – Tome 1 de 2, par Genivar, juin 2013, 207 pages et 6 annexes;*
- VILLE DE QUÉBEC. *Remodelage des rives de la rivière Lorette, secteur du boulevard Wilfrid-Hamel, Villes de Québec et de L'Ancienne-Lorette – Étude d'impact sur l'environnement – Rapport d'étude préparatoire d'ingénierie et annexes – Tome 2 de 2, par Genivar, juin 2013, 123 pages et 6 annexes;*
- VILLE DE QUÉBEC. *Mesures permanentes pour contrer les inondations de la rivière Lorette, secteur du boulevard Wilfrid-Hamel, Villes de Québec et de L'Ancienne-Lorette – Addenda au rapport d'étude d'impact sur l'environnement daté de juin 2013 – Rapport d'étude préparatoire d'ingénierie – Tome 1 de 2, par WSP, juillet 2016, 112 pages et 4 annexes;*
- VILLE DE QUÉBEC. *Mesures permanentes pour contrer les inondations de la rivière Lorette, secteur du boulevard Wilfrid-Hamel, Villes de Québec et de L'Ancienne-Lorette – Addenda au rapport d'étude d'impact sur l'environnement daté de juin 2013 – Étude d'impact sur l'environnement – Tome 2 de 2, par WSP, juillet 2016, 289 pages et 23 annexes;*
- VILLE DE QUÉBEC. *Mesures permanentes pour contrer les inondations de la rivière Lorette, secteur du boulevard Wilfrid-Hamel, Villes de Québec et de L'Ancienne-Lorette – Addenda au rapport d'étude d'impact sur l'environnement daté de juin 2013 – Réponses à la deuxième série de questions et commentaires du MDDELCC, par WSP, décembre 2016, 71 pages et 4 annexes;*
- VILLE DE QUÉBEC. *Mesures permanentes pour contrer les inondations de la rivière Lorette, secteur du boulevard Wilfrid-Hamel, Villes de Québec et de L'Ancienne-Lorette – Addenda au rapport d'étude d'impact sur l'environnement daté de juin 2013 – Réponses à la troisième série de questions et commentaires du MDDELCC, par WSP, février 2017, 53 pages et 2 annexes.*

L'analyse du dossier faite en consultation interministérielle démontre que l'étude d'impact, incluant les documents complémentaires, répond généralement de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée de juillet 2010. Toutefois, en raison de l'ajout tardif de travaux à l'extérieur de la zone présentement à l'étude, l'initiateur s'est engagé à fournir des précisions quant au phasage des travaux, à la reconstruction du pont de L'Accueil et à actualiser certaines informations sur la nouvelle zone concernée. Ces précisions seront fournies avant la tenue des audiences, le cas échéant, et permettront l'analyse environnementale du projet dans sa globalité.

Finalement, l'initiateur s'est engagé à déposer un résumé de l'étude d'impact au plus tard à la date de la signature des lettres mandat du ministre annonçant le début de la période d'information et de consultation publiques qui sera tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond généralement de façon satisfaisante à la directive ministérielle, et sous réserve d'obtenir ultérieurement les précisions complémentaires, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.



Annie Ouellet, biologiste, M. Sc. Eau
Chargée de projet
Direction de l'évaluation environnementale
des projets hydriques et industriels